

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 22 MARS 2004

TENUE À SAINT-SIMÉON

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE □ ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de la **CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES** tenue le 22 mars 2004
à Saint-Siméon (Salle communautaire)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT(E)

Appleby, Nicole	Maire □ Ville de New Richmond
Berger, Bertrand	Préfet □ MRC d'Avignon
Bernier, Alain	Représentant la société civile □ MRC d'Avignon
Boudreau, Jean-Jules	Conseiller □ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Chevrier, Hélène	Représentant la société civile □ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Couture, Jean	Représentant la société civile □ MRC du Rocher-Percé
Drolet, Arthur	Maire □ Ville de Gaspé
Lapointe, Nicole	Représentant la société civile □ MRC de Bonaventure
Lavoie, Jacques	Maire □ Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Lévesque, Laval	Préfet □ MRC de La Haute-Gaspésie
Poirier, Jean-Guy	Préfet □ MRC de Bonaventure
Sergerie, Jean-Noël	Représentant la société civile □ MRC de La Haute-Gaspésie
Tétreault, Marc	Maire – Ville de Carleton □ Saint-Omer
Vigneau, Claude	Maire et préfet □ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Total □ 14 membres votants sur 18 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENTS :**REPRÉSENTANT**

Clavet, Noël-Marie
Cyr, Claude
Roussy, François

Préfet □ MRC de La Côte-de-Gaspé
Maire □ Ville de Chandler
Représentant la société civile □ MRC de La Côte-de-Gaspé

Sirois, Edmond

Préfet □ MRC du Rocher-Percé

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

Gauvin, Candide
Gionest, Michel
Huard, Daniel
Laflamme, Éric
Normandeau, Nathalie

MDERR - Régions
MAMSL
Bureau de la députée de Bonaventure
MDERR - Régions
Députée de Bonaventure, ministre déléguée au
Développement régional et au Tourisme et ministre
responsable de la région Gaspésie-Les Îles
Directeur général

Scantland, Gilbert

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Nomination des représentants de la société civile par les élus de la CRÉ et détermination de la durée des mandats;
3. Nomination des officiers de la CRÉ;
4. Rappel des principaux objectifs de la Loi 34 et des mandats de la CRÉ par la ministre□
 - 4.1 Période de questions et d'échanges;
5. Secteur éolien□
 - 5.1 Comité de maximisation□ Rôle de la CRÉ,
 - 5.2 Commission parlementaire et projet du Suroît;
6. Rapport du comité de transition en vue de la fondation de la CRÉ;
7. Résolutions de transfert (personnel, ententes spécifiques et administratives, baux, etc.);
8. Résolution permettant de rendre la CRÉ opérationnelle□
 - 8.1 Compte bancaire, marges de crédit et cartes de crédit,
 - 8.2 Politique de frais de déplacement,
 - 8.3 Assurance-responsabilité des administrateurs et dirigeants;
9. Entente de gestion avec le MDERR;
10. Forum régional;
11. Dépôt d'un document d'orientation et proposition de travail en découlant;
12. Autres sujets□
 - 12.1 Transport collectif,
 - 12.2 Projet de lien maritime Grande-Vallée – Île d'Anticosti – Havre-Saint-Pierre,
 - 12.3 ISTEMI,
 - 12.4 Dossier Belledune,

- 12.5 Fonds de soutien aux créneaux d'excellence,
 - 12.6 Orléans Express,
 - 12.7 Consultation de l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- 13. Date et lieu de la prochaine rencontre;
 - 14. Clôture de la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Candide Gauvin souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la rencontre ouverte. Comme la Loi 34 n'a pas encore force de loi, les résolutions de la CRÉ seront entérinées en bloc lors de la première séance régulière de la CRÉ.

Il est convenu d'ajouter les trois (3) points suivants au point 12. «Autres sujets»

12.1 Transport collectif;

12.2 Projet de lien maritime Grande-Vallée – Île d'Anticosti – Havre-Saint-Pierre;

12.3 ISTEMI;

12.4 Dossier Belledune;

12.5 Fonds de soutien aux créneaux d'excellence;

12.6 Orléans Express;

12.7 Consultation de l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

2. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PAR LES ÉLUS DE LA CRÉ ET DÉTERMINATION DE LA DURÉE DES MANDATS

Le 6 février, les membres de la société civile du CRCD convenaient des six (6) représentants qu'ils recommandaient aux élus de la CRÉ. Le 16 février, les élus municipaux de la CRÉ renaient les candidatures de mesdames Hélène Chevrier (Îles-de-la-Madeleine) et Nicole Lapointe (Bonaventure), de messieurs Alain Bernier (Avignon), Jean Couture (Rocher-Percé), François Roussy (Côte-de-Gaspé) et Jean Noël Sergerie (Haute-Gaspésie).

Le conseil d'administration de la CRÉ doit maintenant entériner officiellement ces candidatures et fixer la durée du mandat des représentants de la société civile.

Le conseil d'administration de la CRÉ devra se doter de règlements de régie interne qui fixeront les modalités de fonctionnement de l'organisme. La durée du mandat des représentants de la société civile et les modalités de leur nomination feront partie de ces règlements. À titre transitoire, le mandat des représentants de la société civile doit être fixé par résolution.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine n'a pas encore adopté ses règlements généraux de régie interne;

CONSIDÉRANT que les membres de la société civile ont été recommandés selon une procédure qui a été adoptée à cet effet par les élus municipaux, membres de la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Bertrand Berger et appuyé par Nicole Appleby

- Que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine les nominations des représentants de la société civile suivants mesdames Hélène Chevrier (Îles-de-la-Madeleine) et Nicole Lapointe (Bonaventure), messieurs Alain Bernier (Avignon), Jean Couture (Rocher-Percé), François Roussy (Côte-de-Gaspé) et Jean-Noël Sergerie (Haute-Gaspésie);
- Que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine fixe provisoirement à un an le mandat des membres de la société civile. Étant entendu que la durée de ce mandat pourrait être modifiée lors de l'adoption des règlements de régie interne.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-001

3. **NOMINATION DES OFFICIERS DE LA CRÉ**

Pour permettre à la CRÉ d'être fonctionnelle, il est convenu, après discussions, de former un comité décisionnel restreint.

CONSIDÉRANT que la CRÉ doit être fonctionnelle dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que la formation d'un comité décisionnel restreint pourra rendre opérationnel le fonctionnement de la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Arthur Drolet

- Que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine procède à la formation d'un comité exécutif de la CRÉ qui sera composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire-trésorier;
- Que Gilbert Scantland et Candide Gauvin agissent respectivement en tant que président d'élection et de scrutateur au besoin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-002

Poste de président

Pour le poste de président, le président d'élection ouvre la période de mises en candidatures.

Jean-Guy Poirier propose Bertrand Berger;
Arthur Drolet propose Nicole Appleby;
Nicole Appleby propose Arthur Drolet.

M. Poirier propose la fin des mises en candidatures pour le poste de président.

Les personnes proposées sont invitées à déclarer leur intérêt.

Arthur Drolet accepte;
Nicole Appleby refuse;
Bertrand Berger accepte.

Puisqu'il y a deux (2) candidats en lice, il sera donc nécessaire de tenir un vote secret.

Suite au vote secret, Bertrand Berger est élu au poste de président.

Poste de vice-président

Pour le poste de vice-président, le président d'élection ouvre la période de mises en candidatures.

Bertrand Berger propose Claude Vigneau.

Nicole Lapointe propose la fin des mises en candidatures pour le poste de vice-présidents.

Claude Vigneau accepte. Puisqu'il est seul en lice, Claude Vigneau est élu au poste de vice-président.

Poste de secrétaire-trésorier

Pour le poste de secrétaire-trésorier, le président d'élection ouvre la période des mises en candidatures.

Jean-Guy Poirier propose Nicole Lapointe;
Arthur Drolet propose Nicole Appleby.

M. Sergerie propose la fin des mises en candidatures pour le poste de secrétaire-trésorier.

Les personnes proposées sont invitées à déclarer leur intérêt.

Nicole Appleby refuse;

Nicole Lapointe accepte.

Puisqu'elle est seule en lice, Nicole Lapointe est élue au poste de secrétaire-trésorière.

Le comité décisionnel restreint de la CRÉ sera donc composé des personnes suivantes□

Président□ Bertrand Berger

Vice-président□ Claude Vigneau

Secrétaire-trésorière□ Nicole Lapointe

4. RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI 34 ET DES MANDATS DE LA CRÉ PAR LA MINISTRE□

4.1 Période de questions et d'échanges

La ministre responsable de la région Gaspésie-Les Îles, Nathalie Normandeau annonce que le décret de la Loi 34 sera adopté incessamment par le conseil des ministres. Une entente de gestion à intervenir entre la CRÉ et le gouvernement est présentement en élaboration et elle sera disponible prochainement.

Un des objectifs de la Loi 34 est de donner une plus grande autonomie aux régions. Cinq ministères travaillent actuellement sur des propositions de décentralisation et de déconcentration, il s'agit du MAPAQ, du MTQ, du MDERR, du MESSF et du MEQ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. SECTEUR ÉOLIEN□

5.1 Comité de maximisation□ Rôle de la CRÉ

La ministre responsable de la région Gaspésie-Les Îles, Nathalie Normandeau, indique que la création du comité de maximisation des retombées économiques du secteur éolien est en réponse aux inquiétudes soulevées par la région quant à la répartition inégale des retombées économiques sur l'ensemble du territoire.

Les membres de la CRÉ indiquent que des pressions politiques doivent être menées de façon concertée et que ce rôle ne doit pas être assumé par le TechnoCentre Éolien. M. l'évangéliste Bourdages, président du conseil d'administration du TechnoCentre, désire rencontrer la CRÉ à brève échéance.

Nathalie Normandeau indique qu'une rencontre avec M. Caillé est souhaitable à court terme.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'importance du dossier éolien en terme de retombées économiques;

CONSIDÉRANT le rôle politique de la CRÉ comme interlocuteur en région envers le gouvernement.

IL EST PROPOSÉ par Laval Lévesque et appuyé par Nicole Lapointe que le comité de maximisation des retombées économiques du secteur éolien soit formé des personnes suivantes□

Deux (2) représentants du TechnoCentre;
Un (1) représentant par territoire de MRC (six maires);
Trois (3) députés de l'Assemblée nationale du territoire;
Un (1) représentant de la Nation autochtone.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-003

5.2 Commission parlementaire et projet du Suroît

Nathalie Normandeau a demandé à Sam Hammad, ministre du MRNFP, de venir en Gaspésie pour fournir des explications sur ce dossier.

Des représentations politiques devant la Commission de l'énergie sont à développer et des audiences publiques sur la commission parlementaire auront lieu en septembre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. RAPPORT DU COMITÉ DE TRANSITION EN VUE DE LA FONDATION DE LA CRÉ

Le comité de transition a mandaté le bureau d'avocates Cyr & Minville pour appuyer la CRÉ dans ce transfert afin que le processus se réalise de manière rigoureuse. Les résolutions qui suivent amèneront une transition harmonieuse vers la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7. RÉSOLUTION DE TRANSFERT (PERSONNEL, ENTENTES SPÉCIFIQUES ET ADMINISTRATIVES, BAUX, ETC.)

Le transfert des activités et des actifs du CRCD à la Conférence régionale des élus (CRÉ) nécessite un certain nombre d'actes juridiques et administratifs. Afin de mener ce

dossier avec toute la rigueur qui s'impose, le comité de transition CRCD vers CRÉ a requis les services du bureau d'avocates Cyr & Minville.

Dans le cadre de ce mandat, M^e Minville, chargée du dossier, propose à la CRÉ une procédure juridique en deux (2) étapes principales. La première consiste à adopter tant à la CRÉ qu'au CRCD des résolutions qui fixent le cadre de transmission des droits et obligations du CRCD à la CRÉ.

Ces résolutions permettront aux organisations de procéder par la suite à la signature d'un contrat entre eux, soit un acte de cession. Elle nous propose également de rédiger cet acte de cession le moment venu.

Le 12 mars dernier, le comité de transition CRÉ – CRCD qui a pris connaissance de ces résolutions, adresse ces résolutions à la CRÉ.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (Loi sur le MDERR) remplace la Loi sur le ministère des Régions;

CONSIDÉRANT que la Loi sur le ministère des Régions prévoyait que le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) représentait, pour chaque région administrative du Québec, l'interlocuteur privilégié du gouvernement;

CONSIDÉRANT que par la Loi sur le MDERR ait institué pour chaque région administrative du Québec une Conférence régionale des élus (CRÉ) et que celle-ci est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT que les ententes conclues entre le gouvernement et le CRCD en vertu des articles 19 et 20 de la Loi sur le ministère des Régions prendront fin au plus tard le 31 mars 2004 ou dès la signature d'une entente entre la CRÉ et le gouvernement conformément à l'article 98 de la Loi sur le MDERR;

CONSIDÉRANT qu'une entente au sens de l'article 98 de la Loi sur le MDERR interviendra sous peu entre la CRÉ et le gouvernement et que cette entente est l'équivalent de l'entente qui existait entre le gouvernement et le CRCD selon les articles 19 et 20 de la Loi sur le ministère des Régions;

CONSIDÉRANT que selon l'article 176 de la Loi sur le MDERR, certains droits et obligations du CRCD découlant d'ententes conclues en vertu des articles 19 et 20 de la Loi sur le ministère des Régions sont transférés à la CRÉ à la date prévue dans l'entente à être conclue en vertu de l'article 98 de la Loi sur le MDERR entre la CRÉ et le gouvernement;

CONSIDÉRANT que la Loi sur le MDERR ne prévoit pas spécifiquement le remplacement du CRCD par la CRÉ mais que, dans les faits, la CRÉ souhaite remplir son mandat avec les ressources humaines et matérielles du CRCD;

CONSIDÉRANT que la CRÉ souhaite se voir transférer les droits et obligations, les biens et les actifs du CRCD et même ceux dont la Loi sur le MDERR ne prévoit pas de transfert automatique tels les droits et obligations relatifs aux dépenses de fonctionnement du CRCD;

CONSIDÉRANT que le CRCD est lié par contrats de travail aux employés ci-après nommés et qu'une politique relative au traitement de ses employés avait été élaborée par le CRCD : Mesdames Christine Blanchette, Josette Dunn, Diane Jalbert, Karoline Morris; Messieurs Ghislain Anglehart, Serge Cotton, Didier Dufour, André Hughes, Gilbert Scantland;

CONSIDÉRANT que le CRCD est lié par bail aux Placements Jacques Gagnon inc., et ce, jusqu'au 31 mars 2008;

CONSIDÉRANT que le CRCD est lié par contrat envers divers professionnels dont les services ont été retenus par le CRCD;

CONSIDÉRANT que le CRCD a des droits et des obligations à l'égard de différents cocontractants pour l'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le CRCD a conclu des ententes avec différents partenaires ou organismes dont :

- Le MRN-Forêt pour la gestion du « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier »;
- Le Fonds régional d'assistance à la prospection minière;
- L'incubateur d'entreprises hors murs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- La Corporation du chemin de fer de la Gaspésie;
- Le Réseau collectif des communications électroniques;
- Le Secrétariat à la jeunesse et la commission sectorielle « Jeunesse » du CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour la gestion de l'aide financière accordée à la commission jeunesse;
- Emploi-Québec et le ministère de l'Éducation pour la mise en œuvre du « Plan de communication pour la valorisation et la promotion de l'importance de la qualification et de la formation ».

CONSIDÉRANT que le CRCD a adopté une résolution par laquelle il accepte que tous ses droits et obligations soient transférés à la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Nicole Appleby que

- *La CRÉ soit subrogée dans tous les droits et obligations du CRCD à l'égard de tous ses cocontractants, employés, créanciers, débiteurs, partenaires, et, qu'à cette fin, elle soit autorisée à procéder à la signature de tous documents de quelque nature que ce soit permettant la réalisation de cette subrogation, notamment, la signature d'un acte de cession entre le CRCD et la CRÉ;*
- *La CRÉ se réserve, toutefois, le droit, dans le cadre de la prise en charge des droits et obligations du CRCD à l'égard de ses employés, de procéder à l'évaluation au cours de la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, de chacun des postes de travail existants et à l'évaluation de chacun des employés et de procéder, suite à cette évaluation, à l'abolition et/ou à la création et/ou au maintien de postes. Dans ce contexte, l'ancienneté des employés pourrait ne pas être respectée, et ce, malgré le fait que la CRÉ fait sienne la politique du CRCD relative au traitement des employés. Cependant, si des abolitions de postes ou des renvois de personnel sont effectués au cours de cette période, l'ancienneté des employés, cumulée tant au sein du CRCD que de la CRÉ sera prise en compte pour l'établissement de la prime de séparation desdits employés;*
- *La CRÉ procède à l'acquisition de tous les biens, actifs et passifs du CRCD, et ce, par la signature d'un acte de cession à intervenir entre les parties.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-004

8. RÉSOLUTION PERMETTANT DE RENDRE LA CRÉ OPÉRATIONNELLE

Suite à la signature du décret officialisant l'existence des conférences régionales des élus (CRÉ) et aux résolutions de transfert signées de part et d'autre par le CRCDGÎM et la CRÉGÎM, le comité de transition autorise la permanence à mettre en oeuvre le processus pour démarrer officiellement les activités de la Conférence régionale des élus GÎM.

À cet effet, considérant la volonté de procéder au transfert au moindre coût, les actions suivantes seront entreprises :

Inscriptions

- Faire une demande de numéro d'entreprise (NE) au gouvernement fédéral;
- Faire une demande de numéro d'entreprise (NEQ) au gouvernement provincial et procéder à notre inscription à la TPS et à la TVQ;
- Inscrire notre organisme à la CSST.

Assurances

- Aviser notre courtier d'assurance du changement de propriété de nos **biens meubles** avec les documents appropriés (résolutions de transfert et décret gouvernemental). Police renouvelable en juillet 2004;
- Notre contrat d'assurance **collective** est renouvelable le 1^{er} mai 2004. Le 17 mars 2004, les représentants de l'ARQ (responsable du groupe auprès de l'assureur) se sont rencontrés et ont convenu de maintenir le groupe qui sera dorénavant sous la responsabilité de la CRÉ de la région de Québec. Il n'y a donc aucune interruption et tous demeurent couverts;
- Des démarches ont été entreprises pour que les membres de la CRÉ soient couverts par le contrat d'assurance-responsabilité **des administrateurs et dirigeants** du CRCDD pour la période de transition. Mais, comme il s'agit d'un organisme totalement indépendant du CRCDD, notre assureur nous indique qu'il ne peut couvrir les deux organismes sur la même police. Des démarches pour l'obtention d'une couverture d'assurance appropriée sont donc prioritaires.

REER collectif

Aviser les responsables de la gestion du REER collectif des employés de notre changement de nom et leur transmettre les documents appropriés (document officialisant notre création et résolution de transfert).

Loyer

Procéder, de concert avec les propriétaires, à l'émission d'un acte de cession et/ou un transfert de bail.

Contrats avec fournisseurs

Nos principaux fournisseurs nous indiquent tous de les aviser par écrit de notre changement de nom et d'accompagner le tout des résolutions de transfert et ils effectueront les changements sans interruption de service.

Comptes bancaires et marges de crédit

- Soumettre à notre institution financière notre charte ou document autre officialisant notre existence;
- Soumettre une résolution de la CRÉ autorisant l'ouverture d'un compte;
- Soumettre une résolution désignant les signataires;
- Soumettre les signatures;

- Soumettre, s'il y a lieu, une résolution autorisant le directeur à négocier les marges de crédit nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme;
- Négocier une entente de tarification;
- S'abonner à ACCÈSDAffaires.

Cartes de crédit

S'il y a lieu, soumettre une résolution de la CRÉ autorisant une demande de cartes de crédit (une pour le directeur, une pour le président).

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.1 Compte bancaire, marges de crédit et cartes de crédit

Suite à la rencontre du comité de transition du 12 mars dernier où il a été, notamment, recommandé de procéder au transfert des responsabilités détenues par le CRCDGÎM vers la CRÉGÎM, un certain nombre d'actions est alors nécessaire afin d'enclencher les activités de la Conférence.

Afin de procéder à certaines d'entre elles, des documents officiels confirmant l'accord de l'organisme sont requis.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la CRÉ Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire, à l'obtention de marges de crédit et à l'émission de cartes de crédit.

IL EST PROPOSÉ par Arthur Drolet et appuyé par Marc Tétréault que la CRÉ Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

- *Autorise la permanence à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Caisse populaire Baie-de-Gaspé pour qu'un compte bancaire soit ouvert et à cet effet*
 - *Désigne le président et le directeur général à titre de signataires au compte. Il spécifie aussi qu'une des signatures, celle du président, peut être faite de façon mécanique à l'aide d'un tampon encreur,*
 - *Autorise le directeur général à négocier une entente de tarification et les marges de crédit nécessaires à son bon fonctionnement,*

- *Autorise le directeur général à signer tout document nécessaire à l'obtention de cartes de crédit au nom de l'organisme (l'une pour le directeur général, l'autre pour le président) avec une limite totale de crédit établie à 10 000 \$.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-005

8.2 Politique de frais de déplacement

La Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine aura, dès le début de ses activités, à adopter sa politique en matière de frais de déplacement. Comme des activités sont présentement en cours et que des comptes de dépenses sont actuellement soumis à l'administration, une décision quant à la politique de frais de déplacement à utiliser au cours de la période de transition doit être prise.

Après discussions,

CONSIDÉRANT *le dépôt de la politique de remboursement des frais de déplacement déjà en vigueur au CRCDGÎM;*

CONSIDÉRANT *que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine n'a pas encore adopté une politique de remboursement des frais de déplacement.*

IL EST PROPOSÉ *par Laval Lévesque et appuyé par Jean-Jules Boudreau que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adopte provisoirement la politique de remboursement des frais de déplacement en vigueur au CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, telle que déposée.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-006

8.3 Assurance-responsabilité des administrateurs et dirigeants

Des démarches ont été entreprises pour que les membres de la CRÉ soient couverts par le contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs et dirigeants du CRCD pour la période de transition. Mais, comme il s'agit d'un organisme totalement indépendant du CRCD, notre assureur nous indique qu'il ne peut couvrir les deux organismes sur la même police. Les membres de la CRÉ ne sont donc actuellement pas couverts par ce type d'assurance.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'urgence de doter les administrateurs et les dirigeants de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine d'une assurance-responsabilité des administrateurs et dirigeants;

CONSIDÉRANT que la police en cours au CRCD ne peut être transférée à la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Alain Bernier que, dès l'adoption par le conseil des ministres du décret gouvernemental officialisant l'existence des conférences régionales des élus, l'on mandate la permanence pour négocier et signer, avec l'assureur actuel du CRCD ou un autre assureur, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité des administrateurs et dirigeants pour tous les membres de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-007

9. **ENTENTE DE GESTION AVEC LE MDERR**

L'entente de gestion est en préparation et elle sera soumise à la CRÉ le plus rapidement possible.

Après discussions,

CONSIDÉRANT qu'une personne de la CRÉ doit être désignée pour signer l'entente de gestion.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Marc Tétreault que le président soit autorisé à signer l'entente de gestion avec le MDERR et qu'une lettre faisant mention des observations des membres de la CRÉ y soit jointe.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-008

10. **FORUM RÉGIONAL**

Nathalie Normandeau indique que le Forum régional «Briller parmi les meilleurs», interpellera la population sur la démographie et la fiscalité. Les quatre thématiques du Forum seront la santé, l'éducation, le développement économique et la famille. Elle souhaite que les personnes invitées proviennent des milieux représentatifs de la population et que l'on donne la chance à toute personne désirant le faire de s'exprimer librement. Le Forum régional devrait avoir lieu le 30 avril ou le premier jour de mai.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes utiliseront l'avion comme moyen de transport pour se rendre à ce forum.

IL EST PROPOSÉ par Arthur Drolet et appuyé par Nicole Appleby que le Forum régional «*Briller parmi les meilleurs*» se tienne à Gaspé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-009

11. **DÉPÔT D'UN DOCUMENT D'ORIENTATION ET PROPOSITION DE TRAVAIL EN DÉCOULANT**

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est créée avec l'adoption de la Loi 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Par cette loi, la CRÉ devient, pour le territoire qu'elle représente, l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional (article 98), statut qu'occupait jusqu'à maintenant le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD).

Aussi, la CRÉ se voit confier par le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche plusieurs mandats qu'avait jusqu'à tout récemment le CRCD, à savoir :

- Favoriser la concertation des partenaires dans la région (article 99);
- Établir un plan quinquennal de développement dans une perspective de développement durable (article 99);
- Donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région (article 99);
- Administrer les sommes qui lui sont confiées par le gouvernement dans le cadre d'une entente (article 103).

S'ajoute à cela le mandat d'évaluer les organismes de planification et de développement au palier local et régional dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement (article 99).

Les ministres responsables du Développement économique et régional et de la Recherche, Michel Audet et Nathalie Normandeau, dans une correspondance adressée le 19 décembre dernier au président du CRCD, aux préfets et aux maires de la région, soulignaient que la loi traduit de façon concrète la volonté du gouvernement d'amener les élus municipaux à jouer un rôle plus actif dans le développement régional. Ils souhaitent ainsi que la période de transition des activités du CRCD vers la CRÉ se fasse de façon harmonieuse et, pour ce faire, comptent sur la collaboration des élus et des intervenants régionaux pour mener à terme cette première étape de changement de la gouvernance régionale.

C'est dans ce contexte, que le comité de transition CRCD – CRÉ présente ici un document qui vise essentiellement à susciter et à amorcer au sein de la CRÉ, une réflexion et des discussions pour donner des orientations quant à la manière de réaliser ces mandats confiés par la Loi 34 et d'assurer les opérations courantes de l'organisme.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le document de réflexion et d'orientation déposé par le comité de transition;

CONSIDÉRANT l'importance pour la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine de se donner des orientations claires quant à la réalisation des mandats qui lui sont confiés;

CONSIDÉRANT l'importance et l'impact de ces orientations sur les activités, le personnel et le budget de fonctionnement de la CRÉ;

CONSIDÉRANT l'importance de ce document sur l'avenir des processus de consultation de la société civile;

CONSIDÉRANT que la société civile n'a pas eu l'occasion de se familiariser avec ce document.

IL EST PROPOSÉ par Hélène Chevrier et appuyée par Alain Bernier

- Que le CRCD présente le document et consulte les membres de société civile lors de la prochaine séance du CRCD;
- Que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adopte un plan d'action et un échéancier visant à préciser les orientations que le conseil entend mettre de l'avant pour réaliser les mandats qui lui sont confiés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-010

12. **AUTRES SUJETS**

12.1 **Transport collectif**

À l'invitation de la commission sectorielle «Transports – Gaspésie», le jeudi 18 mars dernier, avait lieu à Gaspé une Journée de réflexion sur le transport collectif. Quarante-huit personnes étaient présentes.

Trois services de transport collectif existent actuellement sur le territoire de la Gaspésie

- Transport sans frontière dessert la MRC La Haute-Gaspésie, de Capucins à Rivière-Madeleine. En fonction depuis le 1^{er} mai 2003, il regroupe 1 000 usagers et offre des services à 29 groupes ou activités. En février 2004 seulement, 2 066 déplacements avaient été effectués;
- Transport collectif intégré L'Estran offre des services depuis le 1^{er} janvier 2003 dans les municipalités de Cloridorme, Petite-Vallée et Grande-Vallée. Depuis janvier 2004, le service enregistre une moyenne de 146 déplacements par mois et refuse environ de 25 à 30 transports par mois. Transport adapté «Les quatre marées» est le maître d'œuvre;
- Transport adapté de La Côte-de-Gaspé offre des services de transport collectif depuis le 12 janvier 2004. Depuis ce temps, 208 demandes ont été reçues dont 148 ont reçu une réponse favorable. Il dessert la population comprise entre l'Anse-à-Valleau et Coin-du-Banc;
- Transport des Anses de Chandler, qui est un service de transport adapté, offre aussi, sur une base non officielle, des services de transport collectif;
- Enfin, la MRC Bonaventure réalise en ce moment une étude sur l'offre de tel service.

Comme on peut le constater, des gens courageux ont mis sur pied ou tentent de mettre sur pied, avec l'aide de leur MRC, des services de transport collectif. Les chiffres sont éloquents, surtout en Haute-Gaspésie, ils répondent à un réel besoin.

L'absence de transport en commun a des conséquences sur l'accès au travail ainsi qu'un impact sur l'exode des jeunes. Cette absence de transport crée de l'isolement, entraînant ainsi des maux sociaux et physiques chez les personnes qui en souffrent. Elle est aussi un frein au développement économique d'une région puisque les gens non mobiles sont souvent en moins bonne santé et ne font pas rouler l'économie. L'isolement est néfaste à tous points de vue.

Dans un deuxième temps, il sera peut-être possible de penser offrir ce service aux touristes, question de rentabilité et d'augmentation de l'achalandage touristique. Bien sûr, l'argent fait cruellement défaut et, à cet égard, les grandes agglomérations sont plus avantagées que nous. C'est pourquoi, au terme de la rencontre du 18 mars, les participants ont unanimement voté la résolution suivante pour favoriser le développement de services qu'ils considèrent essentiels. Ils espèrent que la Conférence régionale des élus y prêtera une oreille attentive.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'ensemble des intervenants réunis à la Journée régionale de réflexion sur le transport collectif ont conclu que le transport collectif est un besoin essentiel;

CONSIDÉRANT que la commission sectorielle «Transports – Gaspésie» demande à la CRÉ de négocier avec le gouvernement du Québec une entente spécifique pour le financement du transport collectif en région et que la commission sectorielle «Transports – Gaspésie» se penche sur la contribution collective régionale de financement;

CONSIDÉRANT la très bonne représentativité des intervenants présents à la rencontre;

CONSIDÉRANT le manque de fonds en Gaspésie pour l'offre d'un tel service.

IL EST PROPOSÉ par Laval Lévesque et appuyé par Jacques Lavoie que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine prenne position en faveur de la résolution présentée par les participants à la Journée de réflexion sur le transport collectif du 18 mars dernier à Gaspé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-011

12.2 Projet de lien maritime Grande-Vallée – Île d'Anticosti – Havre-Saint-Pierre

Ce projet de lien maritime est en évolution depuis plusieurs années. Le CRCDGÎM a toujours appuyé ce dossier et a, à la demande du promoteur, financé certaines activités dont des études de faisabilité. En 2003, suite à une nouvelle demande des promoteurs, le CRCD approuvait le principe de financer, avec d'autres partenaires, la réfection du quai de Grande-Vallée.

Devant les délais et l'incertitude de ce dossier, le CRCD retirait son offre financière. De nouveaux développements dans ce dossier portent à croire que ce projet pourrait être relancé dès ce printemps. Les promoteurs demandent au conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine d'appuyer le projet.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'ampleur économique de la liaison maritime Grande-Vallée – Anticosti – Havre Saint-Pierre sur les régions de la Gaspésie et de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que ce projet, hautement structurant, constitue pour la région de la Gaspésie et de la Côte-Nord une opportunité réelle de prise en charge de notre développement économique;

CONSIDÉRANT que le CRCD Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine avait donné un appui concret et financier au projet;

CONSIDÉRANT que ce projet est attendu par la Gaspésie et la Côte-Nord depuis plus de vingt ans et ne saurait être reporté davantage;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif d'obtenir une réponse favorable au projet d'ici le 31 mars prochain afin de garantir les enveloppes régionales, pour les régions concernées, affectées au projet de desserte maritime.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Alain Bernier que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Donne son appui formel au projet de liaison maritime Grande-Vallée – Anticosti – Havre-Saint-Pierre;
- Demande aux différents ministères concernés et au ministre des Finances, monsieur Yves Séguin, d'inclure le financement relié au projet maritime au prochain budget actuellement en cours de préparation, soit pour l'exercice 2004 – 2005.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-012

12.3 ISTEMI

Il s'agit d'une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude sur l'Institut des sciences et techniques environnementales en milieu insulaire. Le coût est évalué à 25 000 \$.

Le plan de financement est le suivant

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	10 000 \$
UQAR	5 000 \$
CRÉ	<u>10 000 \$</u>
Total	<u>25 000 \$</u>

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Jules Boudreau et appuyé par Jean-Guy Poirier de verser 10 000 \$ au projet ISTEMI.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-013

12.4 Dossier Belledune

IL EST PROPOSÉ par Jean Couture et appuyé par Marc Tétreault que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine se prononce en faveur du rejet du projet de Belledune

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-014

12.5 Fonds de soutien aux créneaux d'excellence

Il est convenu, après discussions, que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine apporte le support nécessaire à la réalisation de l'ACCORD de mise en œuvre pour l'émancipation des créneaux d'excellence.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

12.6 Orléans Express

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine réagisse aux diminutions de services d'Orléans Express en faisant des représentations à la Commission des transports.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-015

12.7 Consultation de l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Il est convenu, après discussions, que le président et le directeur général assistent à cette consultation.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion de la CRÉ aura lieu à Sainte-Anne-des-Monts, le 19 avril 2004.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 16 h 10.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822